

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MOUANS SARTOUX**
 Gestionnaire du réseau : **SEML EAUX DE MOUANS**
 Exploitation du réseau : **SEML EAUX DE MOUANS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE LA SIAGNE	Procédure de protection en cours
Captage : CHAMP CAPTANT D'AURIBEAU	Procédure de protection terminée
Captage : CHAMP CAPTANT DE PEGOMAS	Procédure de protection terminée
Captage : FORAGES DE PINCHINADE (X2)	Procédure de protection terminée
Captage : FOUX DE MOUANS-SARTOUX	Procédure de protection terminée
Captage : POMPAGE DES VEYANS (VERS SIAGNE)	Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU BARRAGE TANNERON	Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU DE BRAMAFAN	Procédure de protection terminée

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 161 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16,3 mg/L Valeur moyenne : 9,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 139 Valeur moyenne : 22,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 79,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	SULFATE (mg/L)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Composés naturels des eaux, dont la concentration peut être très variable selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg par litre (250mg/L).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 51 Valeur maximale atteinte : 0.157 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7974 Nombre de non-conformités : 2	Nombre de prélèvements : 146 Nombre de non conformités : 6 Pourcentage de conformité : 95,9 % Valeur moyenne : 54,4 mg/L Valeur maximale atteinte : 397 mg/L	Nombre de prélèvements : 38 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,32 mg/L Valeur moyenne : 0,062 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique présentant une teneur en sulfates ponctuellement élevée (95,9% de conformité pour le paramètre sulfate). L'utilisation d'eau riche en sulfate est déconseillée pour la boisson et la préparation des aliments des nourrissons.

Quantification de substances appartenant aux pesticides en sortie de traitement de la Foux. La dilution avec une autre ressource permet la distribution d'une eau de qualité, sans danger pour la santé des consommateurs.

Edité le 15/04/2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.